Politique d'utilisation de l'IA pour [nom de l'entreprise]

Version du [date] · Responsable : [personne responsable]
Ce modèle doit être adapté à votre entreprise. Il ne remplace pas un conseil juridique. Complétez les champs entre [crochets] et supprimez ce qui ne s'applique pas.

1 But

Cette politique règle la manière dont nous utilisons chez [nom de l'entreprise] des outils d'IA comme Claude, ChatGPT ou Copilot. Elle doit faciliter le travail tout en protégeant les données de nos clients, nos secrets d'affaires et notre réputation. Elle s'applique à toutes les personnes employées, aux apprenties et apprentis ainsi qu'aux personnes externes qui travaillent pour nous.

2 Outils et comptes autorisés

- Autorisés pour le travail : [outil, p. ex. Claude Team] et [autre outil], uniquement avec le compte de l'entreprise.
- Nous n'utilisons pas de comptes d'IA privés, même payés par la personne elle-même, pour le travail de l'entreprise.
- Les nouveaux outils, extensions et applications avec des fonctions d'IA sont annoncés à [personne responsable] avant la première utilisation.
- En cas de départ, le compte de l'entreprise est bloqué.

3 Catégories de données : ce qui peut être saisi et ce qui ne doit jamais l'être

Catégorie	Exemples	Dans un outil d'IA ?
Public	Textes de notre site web, documents publiés, questions techniques générales	Oui, aussi dans d'autres outils, par exemple la recherche web ou un traducteur
Interne	Processus internes, brouillons sans noms, modèles	Oui, uniquement avec le compte de l'entreprise
Confidentiel	Noms et données de clients et de collaborateurs, offres, contrats, chiffres financiers	Uniquement dans [outil autorisé], sinon retirer d'abord les noms et les détails
Jamais	Mots de passe et accès, données sur la santé, données soumises au secret professionnel ou à une obligation de confidentialité, [autres]	Jamais

En cas de doute, la catégorie la plus stricte s'applique. Les questions vont à [personne responsable].

4 Vérification des résultats

- Les résultats de l'IA peuvent être faux, même s'ils semblent convaincants. Qui utilise un résultat en est responsable.
- Nous vérifions les chiffres, citations, sources et affirmations juridiques avant de les utiliser.
- Ce qui part vers des clients, des autorités ou le public est relu au préalable par une personne.
- Les décisions concernant des personnes, par exemple lors de candidatures, sont toujours prises par une personne.

5 Droit d'auteur et confidentialité

- Nous ne saisissons des textes, images et codes de tiers que si nous avons le droit de les utiliser.

- Les résultats de l'IA peuvent ressembler à des œuvres existantes. Nous le vérifions avant toute publication, en particulier pour les images et le code.
- Les accords de confidentialité avec nos clients priment sur cette politique. Ce qu'ils couvrent relève au moins de la catégorie « Confidentiel ».

6 Annonce des incidents

- Qui a saisi des données de la catégorie « Confidentiel » ou « Jamais » dans un outil non autorisé l'annonce immédiatement à **[personne responsable]**, **[téléphone, e-mail]**.
- Une annonce n'a aucune conséquence négative pour la personne qui la fait. Annoncer rapidement aide.
- **[Personne responsable]** détermine si une annonce au Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) est nécessaire (art. 24 LPD).

7 Responsabilité

- **[Personne responsable]** est responsable de cette politique, autorise les outils et tient la liste des outils autorisés.
- Les supérieurs veillent à ce que leur équipe connaisse la politique.
- La politique est revue au moins **[chaque année]** et à chaque ajout d'un nouvel outil.

Nom	Date	Signature (lu et compris)

Modèle : comptec, Alain Julmy, 1737 Plasselb · hello@comptec.ch · comptec.ch